



**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° DP 94078 25 00136 du 28 NOV. 2025
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Monsieur DIAS DA SILVA joao paulo
Domicilié (e) 20 Rue Gambetta
94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : -modification de la toiture existante pour créer une nouvelle pente unique. La surélévation sera de 3 mètres côté voisin et de 2 mètres en façade avant. La nouvelle toiture sera réalisée à l'aide de panneaux sandwich isolés de 100 mm,
- modification de deux velux existants de dimensions 55 x 65 cm, qui seront remplacées par des modèles plus grands de 114 x 118 cm.
- Pose d'un nouveau velux de 78 x 98 cm installé entre les deux velux.
Sur un terrain sis 20 Rue Gambetta
Cadastré AN182

Villeneuve-Saint-Georges, le

28 NOV. 2025

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° DP 94078 25 00136
du 28 NOV. 2025 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,